



## COMMISSION SCOLAIRE DES SAMARES

### PROVINCE DE QUÉBEC

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Samares tenue le 15 mai 2018, à 17 h 30, au 4671, rue Principale à Saint-Félix-de-Valois, à laquelle séance sont présentes et présents et forment quorum :

Le président :	Monsieur Michel Forget
Le vice-président :	Monsieur Jean-Guy Chartier jr
Les commissaires :	Madame Isabelle Auger Madame Louise Bélanger Madame Lisette Demers Chagnon Madame Diane Dubeau Bélanger Madame Colette Jeansonne Delisle Monsieur Jean Jetté Monsieur Roch La Salle Monsieur Roch Lavallée Madame Marie-Claude Tremblay Madame France Trudel Lanoue Monsieur Maurice Valiquette Madame Lorraine Wolfe
Les commissaires-parents :	Monsieur Éric Ouimet Madame Cathy Noury

### **PARTICIPAIENT AUSSI À L'ASSEMBLÉE**

La directrice générale adjointe :	Madame Pascale Damato
Le directeur général adjoint :	Monsieur François Morin
La secrétaire générale :	Madame Marie-Élène Laperrière
Étaient absents :	Monsieur Patrick Brûlé Monsieur Louis-Philip Grenier Madame Nancy Lapointe Madame Isabelle Perreault

#### **1. VÉRIFICATION DE LA PROCÉDURE DE CONVOCATION**

L'Assemblée déclare la procédure de la convocation conforme à l'article 163 de la Loi sur l'instruction publique.

#### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 MAI 2018**

C.C.-145-180515 IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Claude Tremblay et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 mai 2018.

### 3. ACTION COLLECTIVE

#### DEMANDE DE HUIS CLOS

C.C.-146-180515 IL EST PROPOSÉ par monsieur Maurice Valiquette et résolu unanimement :

QUE le conseil des commissaires siège à huis clos. Il est 17 h 31.

#### LEVÉE DU HUIS CLOS

C.C.-147-180515 IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Claude Tremblay et résolu unanimement :

QUE le huis clos soit levé. Il est 19 h 01.

ATTENDU le jugement de la Cour supérieure autorisant une action collective relative aux frais chargés par 68 commissions scolaires (Dossier #150-06-000007-138 - jugement du 6 décembre 2016 et jugement rectificatif du 24 mai 2017);

ATTENDU la demande introductive d'instance en action collective déposée le 22 juin 2017 (Dossier #150-06-000007-138) à la suite du jugement d'autorisation;

ATTENDU l'entente intitulée « Principaux éléments d'une entente de règlement relative aux frais chargés par les commissions scolaires défenderesses » (ci-après nommée : « Entente »);

ATTENDU les discussions tenues à huis clos;

ATTENDU que la présente résolution est adoptée sans admission de faits, de droit ou de responsabilité dans le seul but de mettre fin au litige;

ATTENDU la protection constitutionnelle au droit au secret professionnel, la protection du privilège relatif au litige et la protection du privilège relatif aux règlements d'un litige;

C.C.-148-180515 IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Guy Chartier jr et résolu:

D'APPROUVER l'Entente intitulée « Principaux éléments d'une entente de règlement relative aux frais chargés par les commissions scolaires défenderesses »;

D'AUTORISER le Président et la Direction générale à signer la transaction et tout document devant donner effets aux présentes;

DE VERSER l'Entente, la transaction et tout document devant donner effets aux présentes, sous pli confidentiel au répertoire des présentes, étant entendu que cette Entente, la transaction et tout document devant donner effets aux présentes sont confidentiels et ne peuvent être rendus publics tant que la transaction n'a pas été approuvée par le Tribunal;

Le vote est demandé par monsieur Maurice Valiquette :

Pour :	16
Contre :	0
Abstention :	0

La proposition est adoptée à l'unanimité.

**4. LEVÉE DE LA SÉANCE**

C.C.-149-180515 IL EST PROPOSÉ par monsieur Michel Forget et résolu unanimement de lever la séance. Il est 19 h 03.

---

Michel Forget  
Président

---

Marie-Élène Laperrière  
Secrétaire générale